

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16-11-2015

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Alain MATHIEU, Noël TREVISIOL

Excusée : Séverine CORDIER-DOHEY (pouvoir à Alexandre COLIN)

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Transfert des biens sans maitre et demande d'achat de terrain :**

Diverses parcelles n'ont plus de propriétaire connu. En effet, les parcelles C340, 588 et 590, d'une superficie totale de 4843 m2 appartenant à la succession Mallet au Maubert, ainsi que les parcelles A 545, 546, 553, 640, 641, 644, 737 et 915 d'une contenance totale de 3048 m2, appartenant à la succession Nieznalski au Chablard sont dans ce cas.

Compte tenu que ces parcelles sont sans propriétaire connu depuis plus de 30 ans, que les impôts ne sont pas payés ..., la commune acquiert de plein droit ces biens.

Après délibérations, aucune le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer ces biens au domaine privé de la commune, et autorise le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à la réalisation de cette opération.

D'autre part, la commune a reçu une demande d'achat pour la parcelle C 340, d'une contenance de 100 m2, sans maitre connue.

Après délibérations, le conseil municipal décide à neuf voix pour et une abstention d'accepter cette cession au prix de deux euros le mètre carré et autorise le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **PDIPR :**

La communauté de communes avait depuis plusieurs années souhaité faire des sentiers de randonnée intercommunaux. Deux circuits concernent notre commune :

1. Boucle N° 6 : Blanzac Saint Junien les Combes 17 km
2. Boucle N° 8 Bellac, Blanzac, St Ouen 14.8 km

Une convention doit être signée avec la DIRCO pour longer la RN 147 entre le pont de la Bazine et le chemin du Chézeau. D'autre part il serait souhaitable de dégager le chemin passant derrière le Cluzeau. Cependant cette portion est très encombrée, et une partie est annexée aux parcelles adjacentes.

Une délibération est nécessaire pour approuver ces tracés.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce tracé en excluant toutefois la réouverture du chemin situé au nord du village du Cluzeau. Le tracé devra donc passer par la route.

- **Rapport du SIDEPA :**

Le SIDEPA nous transmet chaque année des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi que l'assainissement. Ceux-ci ont été approuvés par le comité syndical le 15 juin dernier. Ils doivent être approuvés par chaque commune adhérente.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal prend acte de ces rapports.

- **Schéma de mutualisation :**

Les EPCI à fiscalité propre sont tenus de mettre en place un schéma de mutualisation des services à partir de 2015. Les communes ont tout intérêt à participer à son élaboration avec la communauté de communes, compte tenu que la loi prévoit que la DGF sera modulée en fonction d'un coefficient de mutualisation.

La réflexion a été engagée à l'échelle du pays, avec la collaboration d'un cabinet d'avocats. Ce dernier a réalisé une synthèse des propositions.

Plusieurs thèmes ressortent :

- Mutualisation de personnels entre la ville de Bellac et la communauté de communes
- Mise à disposition de personnels pour le fleurissement

- Formation
- Equipements sportifs
- Organisation des services techniques, mise en commun de matériels
- Hygiène et sécurité : Document unique, plan communal de sauvegarde
- Achat public groupé
- Mise en réseau des secrétaires de mairie
- Intégration du syndicat de voirie (également prévu au SDCI)

Chaque commune doit se prononcer sur ce schéma de mutualisation.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à cinq voix pour et cinq abstentions ce schéma.

- **Schéma départemental de coopération intercommunal :**

Le préfet a proposé un schéma de fusion des communautés de communes sur le département afin de se mettre en conformité avec la loi. En effet, celle-ci prévoit un seuil minimal de 15 000 habitants dans chaque communauté de communes, mais en fonction de la densité d'habitants, une modulation peut exister.

Plusieurs communes ont délibéré pour rejoindre la CCHL, d'autres au contraire souhaiteraient rester seules, ou faire une nouvelle entité...

Lors de la réunion des maires de la CCHL, il a été évoqué la nécessité d'avoir autant que faire se peut une position commune. Une première réunion de l'ensemble des communes du pays a eu lieu le 5 novembre dernier, une seconde est programmée le 25, qui sera suivie par une réunion des maires de la CCHL le 26.

A l'heure actuelle, aucune position commune ne se profile, aussi, le conseil municipal souhaite attendre.

- **Convention de mise à disposition de personnel :**

La commune de Berneuil a embauché Marine Lorgue, habitante de Blanzac en CAE. Comme annoncé lors du dernier conseil, une convention de mise à disposition avec Blanzac est mise en place.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette convention à l'unanimité.

- **Présentation de l'avant projet sommaire pour la mise en accessibilité :**

Le 7 octobre le cabinet Polygone nous avait proposé une esquisse des travaux prévus, accompagnés de l'estimatif, pour un montant de 138 509 HT. Une réponse leur a été faite aussitôt afin de leur demander de revoir leur copie à la baisse. Une rencontre a eu lieu, afin de convenir des modificatifs à apporter. Au niveau de l'auberge, des économies seront réalisées, mais au niveau de la salle polyvalente, la mise en accessibilité des sanitaires s'impose. Une nouvelle proposition doit nous être transmise.

- **Questions diverses :**

Le bulletin municipal est en cours de finalisation, il sera distribué prochainement.

Le Noël des enfants est fixé au 19 décembre prochain avec une séance cinéma, suivie du goûter.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 15 janvier à 18 heures, le repas des aînés le 17.

- **Date du prochain conseil :** Elle est fixée au lundi 7 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 30.